Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230202-D23_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-008
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	09/02/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 24 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 02 février à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, , Alain NEPLE, Pierre-Louis ORELLE, Robert PARISET, André QUEMIN, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Véronique CHARDON à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Alain NEPLE à Laurence MUCCIARELLI
Pierre-Louis ORELLE à Fabien BICHET
André QUEMIN à René PORRETTA
Joël TERRY à Brigitte GROIX

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'HEYRIEUX (CSCH) – ATTRIBUTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE 2022 (PJ)

Classification contrôle de légalité : 7.5.1

Les associations gestionnaires de services « petite enfance, enfance, jeunesse » se sont vu attribuer une subvention pour le fonctionnement de l'année 2022, conformément aux délibérations du 17 mars 2022 (acompte) et 29 septembre 2022 (montant définitif 2022).
A la suite du contrôle de gestion des 10/12ème du budget 2022 réalisé, une réévaluation du besoin de subvention globale de fonctionnement 2022 de l'association « Centre Social et Culturel d'Heyrieux » a été faite, concernant les structures suivantes : le Multi-accueil, les ALSH extrascolaires Enfants et Ados, les séjours Ados.
Les contrôles montrent des budgets prévisionnels sous-évalués, ne prenant pas en compte la hausse légale de la rémunération des professionnels de la petite enfance et de l'animation, ainsi qu'une augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation.
La présidente du centre social sollicite le conseil communautaire, par courrier du 12/12/2022, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 65 335.69 €, au titre de l'année 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les conventions d'objectifs et de moyens passées avec le CSCH ;
- VU le budget prévisionnel 2022 de cette association, réévalué au 10/12ème suite au contrôle de gestion ;
- VU la demande de subvention de fonctionnement complémentaire faite par Mme la présidente du CSCH pour combler le déficit de fonctionnement 2022 ;
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre au CSCH, pour compensation du déficit de fonctionnement 2022, d'un montant de 65 335 € ;
- DE PRECISER que cette subvention sera versée au vu du rapport financier 2022, certifié par le commissaire aux comptes et approuvé en assemblée générale ;
- D'APPROUVER la signature d'un avenant à la convention financière annuelle 2022, tel que présenté ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

1	2	3	4
Structure	Subventions 2022 Votées Le 29/09/2022	Subventions 2022 Nécessaires après contrôle	Subventions d'équilibre
Centre social et culturel Heyrieux			
Multi accueil les Petits Malins 30 places	95 654	129 654	34 000
RPE Colin Collines	12 961	12 961	0
ALSH extrascolaire Enfant	24 496	52 496	28 000
ALSH extrascolaire Ados	31 226	32 226	1 000
Séjours Ados	11 100	13 435	2 335
Total	175 437	240 772	65 335

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230202-D23_008-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	23-008_Avenant_Convention_financiere_CSCH_2022